

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	27 novembre 2017	Séance du : 6 décembre 2017
		L'An Deux Mille dix-sept, le 6 décembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	<u>Votes : 32</u>	
Présents : 24	Pour : 32	
Absents : 13	Contre : 0	
Représentés : 8	Abstention : 0	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran) ; M. Henri JURQUET (Brignac) ; M. Denis MALLET (Cabrières) ; Mme Maryse FABRE (Canet) ; Mme Bénédicte BENARD (Canet) ; M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras) ; Mme Berthe BARRE (Ceyras) ; M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault) ; Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) ; M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault) ; Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault) ; M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault) ; Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault) ; Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault) ; M. Olivier BRUN (Fontès) ; M. Philippe VENTRE (Lacoste) ; M. Daniel VIALA (Mérifons) ; M. Serge DIDELET (Mourèze) ; M. Francis BARDEAU (Nébian) ; M. Bernard COSTE (Octon) ; M. Claude VALERO (Paulhan) ; M. Bertrand ALEIX (Paulhan) ; M. Joël AZAM (Péret) ; M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault).

Absents représentés : Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault) ; M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault) ; M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières) représenté par M. Francis BARDEAU (Nébian) ; Mme Sylvie MALMON représentée par M. Henri JURQUET (Brignac) ; Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan) ; M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan) ; Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), représentée par M. Olivier BRUN (Fontès) ; M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras).

Absents : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) ; M. Claude REVEL (Canet) ; M. Marc FAVIER (Canet) ; M. Michel SABATIER (Canet) ; M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault) ; M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) ; Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault) ; Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault) ; M. Alain SOULAYROL (Liausson) ; M. Laurent DUPONT (Paulhan) ; Monsieur Jean COSTES (Salasc) ; M. Gérald VALENTINI (Valmascle) ; M. Eric VIDAL (Villeneuvevette).

Objet : Accueils de Loisirs Périscolaires (ALP) - Proposition de modification du Règlement intérieur.

Monsieur VALERO rappelle aux membres du Conseil Communautaire que Les ALP du Clermontais sont régis par un règlement intérieur.

Son **Article 4** prévoit les modalités d'inscription aux différents services proposés.

Monsieur VALERO propose de modifier les modalités d'inscription au ticket « animation » pendant la pause méridienne pour les enfants soumis à un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) afin de les aligner sur les réservations repas comme suit :

« Les inscriptions ou désinscriptions se feront :

- Soit en remettant le ticket animation dans la boîte aux lettres prévue à cet effet (obligatoirement 48h jours ouvrés avant le jour pour lequel l'inscription est demandée et jusqu'à la fermeture du pôle).
- Soit par le « portail famille » (obligatoirement 48h jours ouvrés avant le jour pour lequel l'inscription est demandée et jusqu'à minuit). »

Par exemple, l'inscription au repas du jeudi devra se faire le mardi précédent, jusqu'à la fermeture du pôle pour le dépôt des tickets ou jusqu'à minuit sur le portail famille.

Par ailleurs, concernant les réservations des repas exceptionnels ou tickets animation exceptionnels par le « portail famille », il est proposé de laisser la possibilité d'inscrire les enfants jusqu'au dimanche avant minuit.

En effet, cette modification n'entraîne pas de contraintes supplémentaires de gestion du personnel et de commande des repas puisqu'aucun relevé ne se fait durant le week-end.

L'Article 4 est aussi modifié afin de permettre l'inscription pour le ticket animation exceptionnel pendant la pause méridienne pour les enfants soumis à un PAI dans les mêmes conditions que l'inscription au repas exceptionnel.

L'Annexe 3 dudit règlement régit les tarifs des services proposés.

Dans la continuité des modifications précédentes, il est proposé de la modifier comme suit :

Est ajoutée la mention suivante « **Le prix du ticket animation pendant la pause méridienne pour les enfants soumis à un PAI (dont les parents fournissent donc le repas) est fixé à 1 euro.** »

Sont ajoutées les mentions suivantes : « « Repas exceptionnel ou **ticket animation exceptionnel pendant la pause méridienne pour les enfants soumis à un PAI** » : un montant forfaitaire de 2,00€ sera appliqué sur le tarif du ticket repas ou **du ticket animation pour les inscriptions exceptionnelles** ».

Cette proposition a reçu l'avis favorable de la commission cohésion et solidarité territoriale / service à la population réunie le 15 novembre 2017.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé de Monsieur VALERO, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE les modifications du règlement intérieur des ALP, telles que présentées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20171219-2017-12-06-44-DE
Date de télétransmission : 20/12/2017
Date de réception préfecture : 20/12/2017